

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 juin 2008 à 20 heures dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Jean Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean Marcel, LAFAYE Jean René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard
Absent excusé : BLETTERIE Jean-Paul.

Mme DEHE CASTERA Anne est entrée en séance au cours de l'examen du point 1.
Mme RIAUX Caroline a assisté à l'examen du point 2 et à une partie du point 3.

1. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL CHARGES D'ELIRE LES SENATEURS

Le conseil municipal se doit d'élire à bulletin secret 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 21 septembre prochain dans les locaux de la Préfecture à MOULINS.

Se déclarent candidats pour être délégués titulaires :

LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François

Ont obtenu :	LAZZERINI Jean-Marcel	11 voix	élu
	LAFAYE Jean-René	11 voix	élu
	FRADIN François	12 voix	élu

Se déclarent candidats pour être délégués suppléants :

BASMAISON Daniel, DUZELLIER Pierre, GRELIER Albert.

Ont obtenu :	BASMAISON Daniel	11 voix	élu
	DUZELLIER Pierre	11 voix	élu
	GRELIER Albert	11 voix	élu

Mme DEHE CASTERA Anne, arrivée en séance au cours du vote, n'y a pas pris part.

2. REORGANISATION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE : INCIDENCE SUR LE PERSONNEL

A la rentrée 2009, la réorganisation du temps d'enseignement scolaire souhaitée par le gouvernement va se traduire par un allongement des périodes de congés (12 jours en plus au total sur l'année scolaire). Par ailleurs, un temps de soutien aux élèves doit être légalement aménagé pendant le temps scolaire.

Ces dispositions entraînent une réorganisation du temps passé à l'école par le personnel communal. Pour bien examiner la situation actuelle et prendre la solution la plus idoine possible, la Commission « personnel communal » s'est réunie une première fois afin d'entendre les 3 employés de la commune sur leurs activités et horaires de travail.

Les premières conclusions sont les suivantes :

Mme Michèle THEVENET pourrait augmenter son temps de ménage sur l'année. Dans ce cadre, elle effectuerait le ménage de l'ensemble de l'espace restauration (cuisine et réfectoire. Les heures restantes seraient réparties pour faire le ménage des locaux pendant les vacances scolaires (5 périodes dans l'année dont les vacances d'été).

Mme Marie-Christine BARRAUD – agent technique 2^{ème} classe va effectuer ¼ h de plus par jour de classe et verra son temps d'accompagnement pour les sorties d'élèves pris en compte. Son vœu d'augmenter son temps de travail fera l'objet d'un chiffrage avant d'être soumis à nouveau au conseil municipal.

Mme Joëlle FLEURY, en contrat d'avenir fait une multitude de tâches. Ces dernières sont très différentes de celles qui lui sont initialement dévolues. Par ailleurs, l'attention est attirée sur le fait que son contrat aidé se termine en septembre et est soumis à une autorisation de renouvellement auprès de l'A.N.P.E.

La Commission « personnel communal » se réunira à nouveau le lundi 7 juillet à 16 h 30 pour rencontrer et écouter les suggestions des enseignants. A l'issue de ces rencontres, elle effectuera une synthèse de ces entretiens dans le but de présenter des propositions concrètes au conseil municipal.

3. AFFAIRES DIVERSES

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS DU SIVOM VALLEE DU SICHON

A la demande des services de la Sous-Préfecture, il convient d'annuler la délibération du dernier conseil municipal relative à la désignation d'élus pour participer aux travaux de la commission consultative des services publics du SIVOM de la Vallée du Sichon. En effet cette délibération ne pouvait être prise que par le S.I.V.O.M. de la Vallée du Sichon. Le conseil municipal doit toutefois proposer à ce syndicat 2 élus pour représenter notre commune. A l'unanimité, il est décidé d'annuler la délibération en cause et de proposer MM SAINT-ANDRE Bernard et GRELIER Albert pour siéger au sein de cette commission.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Les Services Fiscaux ont notifié à la municipalité la liste des membres de la commission communale des impôts directs :

Titulaires : MM GITENAY Pierre, DUZELLIER Pierre, BRACCO Jean-Claude, Mme BASMAISON Odile, MM. DESBATISSE Michel, FRADIN François.

Suppléants : MM SAINT-ANDRE Bernard, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, LE GUEN Olivier, GITENAY Daniel. CHARASSE Denis.

RESULTAT DE L' OFFRE D' ACHAT DE LA MAISON BALICHARD

Par courrier en date du 24 juin 2008, les services des Domaines ont informé le Maire qu'ils acceptaient la proposition de la commune d'acheter cet immeuble et ses dépendances pour la somme de 5000 €. Le notaire proposé pour enregistrer cette transaction est Maître MEYZIN de VARENNES SUR ALLIER. Le Maire est autorisé par le conseil municipal à signer tout acte relatif à cette acquisition.

CERTIFICAT D'URBANISME POUR UN TERRAIN SITUE AU LIEU-DIT « BOIS BLANC »

Au lieu-dit « Bois Blanc », un terrain pouvant accueillir 2 maisons a obtenu un certificat d'urbanisme (C.U.) délivré à l'ancien propriétaire. Une construction y a déjà été réalisée. Le nouveau propriétaire a déposé un nouveau C.U. Il s'agit en fait d'une procédure de pure forme et le conseil municipal donne, comme antérieurement, un avis favorable.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU DEPART DU CHEMIN DE LA GIEZE

Le géomètre a procédé tout récemment au piquetage de la parcelle dont le principe d'acquisition a été pris lors de la précédente réunion. Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire afin de concrétiser cette transaction. Le notaire choisi est Maître BARTHELET du MAYET DE MONTAGNE.

LETTRE DE M. DEBRU DEMANDANT L'ACHAT D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

M. Gérard DEBRU a habité et travaillé longtemps dans la commune mais l'a quittée pour se loger au MAYET DE MONTAGNE. Il souhaite acheter une concession au cimetière de Ferrières sur Sichon. Lors d'une séance du conseil municipal de la précédente mandature, il avait été admis qu'une personne non résidente devait avoir de la famille en résidence sur la commune pour pouvoir acquérir une concession. Eu égard à cette singularité, à la personnalité et au passé du demandeur, le conseil municipal admet dorénavant d'accepter l'achat d'une concession au cimetière communal par un non résident si l'intéressé a été domicilié pendant au moins 10 ans sur la commune.

AMENAGEMENT DE LA RD 49 DANS LA TRAVERSEE DU BOURG

Suite aux contrôles de vitesse effectués sur la route D49 qui conduit au Mayet de Montagne et à la rencontre organisée entre la Direction des Equipements Départementaux du Conseil Général, la commune et M. PELAGATTI Jean-Jacques, la DDE a transmis un devis pour l'installation de ralentisseurs et panneaux annexes obligatoires (vitesse limitée à 30 km/h). Le coût est d'environ 8000 € HT avec une possibilité de subvention de 70 à 80 % notamment dans le cadre des amendes de police.

Après un large débat sur ce sujet, les membres du conseil municipal ont convenu de demander aux services du Conseil Général une étude globale sur la sécurité routière dans la traversée du bourg de façon à présenter un projet et les demandes de subvention afférentes dans le cadre du projet de budget de 2009.

PAS DE PORTE DU BATIMENT COMMUNAL HEBERGEANT « LA POSTE »

Le pas de porte de « La Poste » est couvert par les fientes des hirondelles qui ont leurs nids sous le toit. Un filet sera posé à l'aplomb de la porte d'entrée pour déporter les hirondelles.

NETTOYAGE DES ABORDS DES PILES DU VIADUC DU MOULIN NEUF

Le propriétaire du terrain difficile d'accès où sont implantés des piles du pont du moulin neuf demande l'examen d'une possible intervention de nettoyage de ces abords broussailleux afin d'en parfaire son aspect général. La Commission « bâtiments communaux et patrimoine local » prendra contact avec ce propriétaire pour examiner la demande sur place.

La séance est levée à 22 heures 45.

Rédacteurs du présent compte-rendu :
Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 3 juillet 2008